



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 12 mai 2009

Grenelle de l'Environnement : L'Etat accorde une subvention de 38 millions d'euros à CLEO, la 2nde ligne de tramway de l'agglomération orléanaise

Le jury final de l'appel à projets "*Transports collectifs en site propre hors Île-de-France*", organisé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement a délibéré jeudi 30 avril.

Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, a annoncé un soutien financier de 38 millions d'euros pour le projet CLEO, retenu comme projet exemplaire « transports collectifs en site propre ».

Charles-Eric Lemaignan, Président de l'Agglo et Serge Grouard, Maire d'Orléans, se sont fortement mobilisés pour que CLEO bénéficie d'une subvention maximale et se réjouissent aujourd'hui de l'octroi de cette subvention de 38 millions d'euros dont le montant est conforme aux prévisions financières effectuées par l'Agglo.

Charles-Eric Lemaignan rappelle également que l'octroi de cette subvention porte à 63,75¹ millions le montant total des subventions dont bénéficie le projet, une somme supérieure aux aides dont a bénéficié la ligne A (59,94 M€). Le montant total du projet CLEO s'élève à 315,6 M€ (valeur avril 2006).

L'objectif de l'Etat est d'accélérer la construction de transports collectifs en site propre, afin de contribuer à la réduction des gaz à effets de serre (1500 km en 15 ans). Une quarantaine d'autorités organisatrices ont répondu à l'appel à projets transports : 34 projets ont été retenus, le projet CLEO faisant partie des 10 premiers. L'Etat prévoit d'accorder 710 M € d'aides pour les projets dont les travaux commencent avant fin 2011. Sur ce montant global, 260 M€ sont destinés au désenclavement des quartiers identifiés "Plan Espoir Banlieue".

Véritable outil de transports et d'aménagement urbain, la 2nde ligne de tramway de l'agglomération orléanaise constitue en effet un vecteur fort de cohésion urbaine et sociale en desservant directement deux quartiers prioritaires qui font l'objet de convention de renouvellement urbain avec l'ANRU :

- La ZUS* des Salmoneries à Saint Jean de la Ruelle
- La ZUS de l'Argonne à Orléans

*Zone Urbaine Sensible (ZUS)

Contact presse :
Cécile Monod, Chargée de mission
02 38 78 77 28, cmonod@agglo-orleans.fr

¹ CLEO bénéficie de 22 M€ financés par l'Etat et la Région Centre au titre du CPER (Contrat de Projets Etat-Région) 2007-2013, de 2,75 M€ d'aides financées par l'Europe au titre du FEDER et de 1 M€ du Conseil général du Loiret.